

BASAKI

Société par actions simplifiée
Au Capital de 3.000,00 €
Siège social : 21 B rue Frédéric Mistral
26200 MONTELMAR
RCS ROMANS 907 571 129

DECISION UNANIME DES ASSOCIES **DU 03 JUILLET 2025**

Monsieur Romuald KINDT,
Monsieur Florian SAIHI,

Seuls actionnaires de la société BASAKI, représentant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la société, prennent acte à l'unanimité, des décisions suivantes prises dans l'acte de cession de titres en date de ce jour, 03 juillet 2025, ci-après littéralement reproduites :

DEMISSION DU PRESIDENT – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Messieurs SAIHI et KINDT, associés de la société BASAKI prennent acte de la démission de Madame Stéphanie SARDE de ses fonctions de Président à compter de ce jour et la remercient pour les services rendus à la Société.

Madame SARDE déclare qu'elle n'a pas agi au nom et pour le compte de la société, à quelque titre que ce soit depuis cette date.

La collectivité des associés donne quitus entier et définitif de son mandat à Madame Stéphanie SARDE.

Les associés nomment Monsieur Florian SAIHI, nommé en tête des présentes, en qualité de nouveau Président à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Monsieur Florian SAIHI déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL SUITE A SA NOMINATION EN QUALITE DE PRESIDENT

Tous les associés de la société BASAKI, intervenant aux présentes, prennent acte de la démission de Monsieur Florian SAIHI, de ses fonctions de directeur général, à compter de ce jour, suite à sa nomination en qualité de Président.

La collectivité des associés donne quitus entier et définitif de son mandat à Monsieur Florian SAIHI.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Tous les associés intervenant aux présentes décident :

- *De transférer le siège social à l'adresse suivante : 112 route de Châteauneuf – 26200 Montélimar, à compter de ce jour.*
- *de mettre l'article 4 – SIEGE SOCIAL, des Statuts à jour comme suit :*

« Le siège social est fixé : 112 route de Châteauneuf – 26200 MONTELIMAR ».

Le reste de l'article demeure inchangé ;

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur des présentes pour réaliser les formalités de modifications auprès du Guichet Unique, et du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Monsieur Romuald KINDT



Monsieur Florian SAIHI

